

Deux grandes lois en vue

Manque de trésorerie, baisse d'activité, attentisme des investisseurs et des soutiens bancaires. Il y a fort à faire pour redresser l'économie calédonienne. Le gouvernement prépare plusieurs textes forts, en lien avec les milieux économiques. Tour d'horizon avec Christopher Gygès, en charge de la relance.



La mission de Christopher Gygès est d'envoyer des signes tangibles de confiance aux acteurs économiques.

Photo : Ph.F.

Par **Philippe Frédière**

Vous avez fait campagne sur la relance de l'économie et le retour de la confiance des consommateurs comme des entrepreneurs. Vous voilà aux affaires. Comment allez-vous vous y prendre ?

J'ai commencé à recevoir l'ensemble des acteurs économiques. Le constat est toujours le même : une fracture s'est ouverte entre le monde économique et le monde politique. Il faut donc rétablir la confiance et le dialogue, prendre des mesures de relance économique, et redonner de la visibilité aux acteurs.

Je ne cesse de passer ce message : une entreprise qui fait des bénéfices, c'est bien car ça génère de l'emploi et des impôts.

Nous voulons aussi mettre un terme à l'asphyxie réglementaire et fiscale qui s'est amplifiée ces dernières années. Nous voulons enfin lancer une sorte de grand débat avec les chefs d'entreprise avec deux attentes : qu'ils s'expriment, et qu'ils nourrissent

les deux grandes lois économiques et fiscales que nous voulons adopter avant la fin de l'année.

« Guichet unique numérique »

Quelle sera la teneur de ces deux textes ?

La première loi sera axée sur la relance économique. D'abord en simplifiant la création, la vie et la transmission des entreprises, notamment en créant un guichet unique. Actuellement, créer une entreprise suppose une foule de démarches, c'est rétrograde. Ce guichet unique sera numérique, c'est-à-dire que l'on trouvera toutes les démarches à faire sur le même site internet.

Deuxième point, la relance de l'activité des PME par différentes mesures, comme l'allègement des cotisations sur les heures supplémentaires. Il faudra sans doute aussi revoir les seuils d'intervention de l'Autorité de la concurrence sur les concentrations, autorité qui pourrait

bientôt faire des propositions en ce sens. Même chose pour les seuils d'intervention des commissaires aux comptes.

Beaucoup d'entreprises traversent des difficultés de trésorerie. Il faut donc travailler avec les banques pour qu'elles assouplissent les lignes de trésorerie des entreprises.

Toujours dans cette même loi, mais sans doute pour une application à plus long terme, nous voulons faciliter les mesures d'intéressement de salariés dès lors que leur entreprise retrouve une activité bénéficiaire. Car le levier du pouvoir d'achat est un élément essentiel de la relance.

Vous parlez aussi de zones franches.

C'est un dossier à travailler avec les provinces. Elles ont une meilleure connaissance de leurs besoins, thématiques et géographique. Les franchises pourront porter sur la fiscalité ou sur les cotisations en fonction des besoins de chaque secteur. Exemple, dans le secteur des énergies renouvelables où il y a peu de salaires, l'intérêt, c'est d'avoir un allègement fiscal. En revanche, le développement

des services numériques suppose des emplois. Et là, le coup de pouce doit plutôt venir de l'allègement de cotisations.

« Stabilisation fiscale »

Cette première loi devrait entrer en vigueur quand ?

Nous espérons la voir adoptée par le Congrès en octobre ou en novembre.

Et la deuxième loi ?

La deuxième condition d'une relance économique durable, c'est la stabilité des règles du jeu, notamment sur le plan fiscal. Nous souhaitons adopter, en même temps que le budget 2020, une loi de programmation fiscale qui posera l'ensemble du cadre fiscal pour toute la mandature qui commence. Cette loi énoncera les impôts qui n'ont pas vocation à bouger et ceux qui ont vocation à baisser. Cette loi visera aussi à simplifier la TGC qui est actuellement trop complexe.

Il faut que le monde économique dispose d'une feuille de route claire en la matière. Mais la préparation d'une telle loi suppose de rencontrer et de discuter avec l'ensemble des acteurs économiques, et aussi avec toutes les tendances politiques représentées au Congrès. Nous espérons la faire aboutir en même temps que le budget 2020, c'est-à-dire fin décembre ou début janvier.

Il y a les zones franches, mais on évoque aussi l'idée d'un port franc.

C'est une question transversale qui doit mobiliser plusieurs membres du gouvernement et c'est Thierry Santa qui s'exprimera sur ce point au titre de ses prérogatives en matière de relations extérieures. De par sa proximité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie peut devenir une passerelle de l'Union européenne pour toute cette partie du Pacifique.

Ce qui est sûr, c'est que pour relancer l'économie, nous avons besoin du concours de tous les acteurs, et que tout le monde se mette à y croire.

Le Medef jeudi

Les dirigeants du Medef n'ont pas souhaité faire part de leurs attentes dans l'immédiat. Ils ont prévu de le faire jeudi 18 juillet.

Niveau historiquement bas.

La fin des grands chantiers, la baisse significative du nickel, l'économie calédonienne est entrée dans une période de morosité d'autant plus forte que les incertitudes institutionnelles obscurcissent l'horizon.

pour relancer l'économie

Les attentes des acteurs économiques

■ Flécher les commandes publiques

Pour Chérifa Linossier, la présidente de la CPME (confédération des petites et moyennes entreprises), la nouvelle équipe dirigeante doit faire dans le concret. « Les grandes messes, et le mille-feuille administratif, ça suffit », tranche-t-elle. « Nous avons produit un livre blanc contenant 68 propositions et nous voulons qu'elles soient mises en œuvre. Il y a par exemple la stratégie du bon achat qui permet de mieux organiser les flux vers le réseau économique local. Les acheteurs publics dépensent 141 milliards par an. Je parle de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes et de l'Etat. C'est une somme énorme qu'il faut flécher le plus possible vers les entreprises privées locales. » Chérifa Linossier entend par là les services, la maintenance, la fourniture du petit matériel. Il n'y a pas que le BTP.

« La loi réserve 30 % des dépenses publiques en direction des entreprises locales. C'est très bien, mais ça doit s'organiser. Il s'agit de créer le cercle vertueux qui va générer de la fiscalité et précisément payer la dépense publique. »

La demande du monde des PME porte aussi sur un maillage plus serré du tissu entrepreneurial. « Il y a beaucoup de niches, mais la mise en relation des start-up est pour le moment très mal organisée. C'est

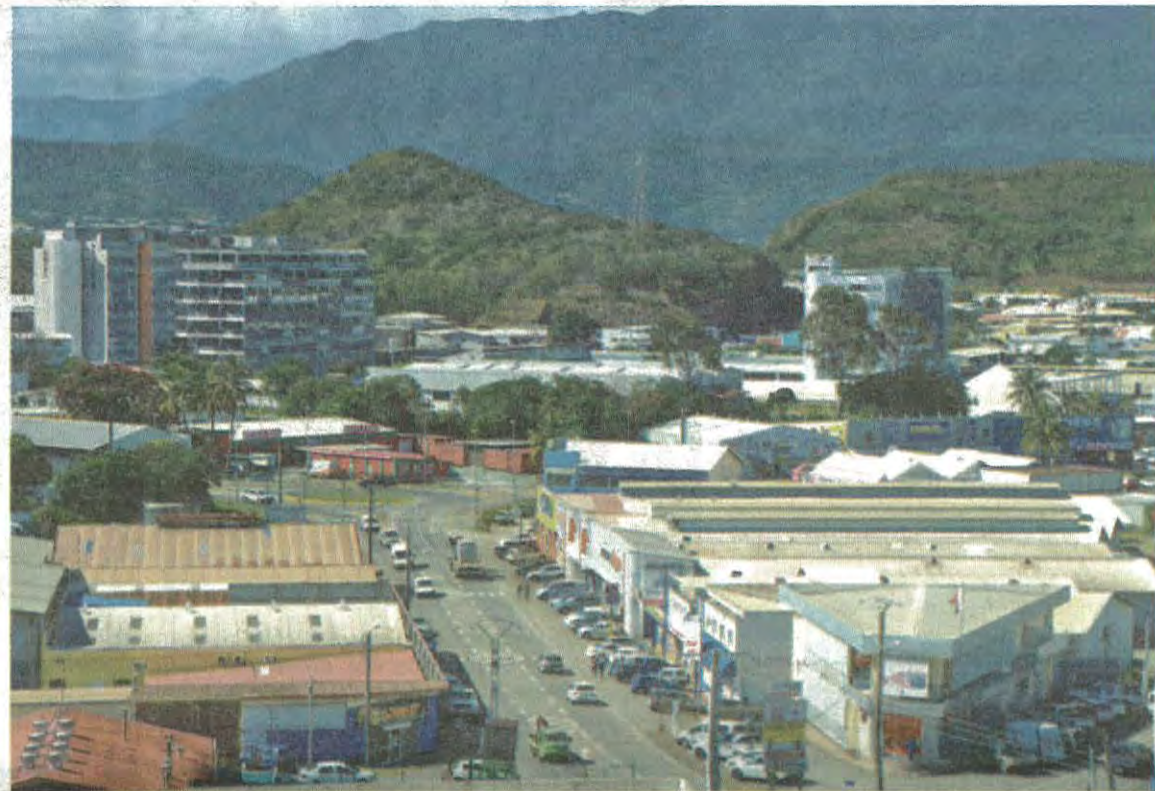
compliqué de créer une société en Nouvelle-Calédonie comme en Métropole. Il faut aller plus loin dans l'organisation de réseaux, dans l'aide aux créations. »

Autre point mis en avant par la CPME, l'amélioration des communications et des transports à la fois en Calédonie et envers son environnement régional. « Si nous voulons exporter nos produits, il faut mieux penser la desserte maritime et régionale dans la région. C'est vrai aussi pour l'export de notre savoir-faire, en ingénierie, en médecine. Il faut retravailler le schéma aérien. »

■ Lancer les grands chantiers

A la Chambre de métiers et de l'artisanat, on attend avec impatience le lancement de grands chantiers en attente au sein des collectivités. « Bien sûr ce sont les grosses entreprises qui sont les premières à en profiter », note son président, Daniel Viramoutoussamy. « Les artisans et les très petites entreprises ne récupèrent que le second œuvre, les miettes en quelque sorte. Sauf qu'aujourd'hui il n'y a quasiment plus de miettes. Les plus grosses entreprises sous-traitent beaucoup moins pour faire travailler leurs propres équipes, et il ne nous reste que la petite clientèle privée. C'est insuffisant. Certains en sont réduits à travailler sans dégager de rentabilité. »

Autre problème que rencontrent les très petites entreprises, l'allongement des délais de paiement. « C'est allé parfois jusqu'à deux trimestres. Dans ce cas-là, un petit artisan n'a pas grand-chose à espérer de sa banque. Nombre de nos adhérents ne se dégagent plus de salaire. Il faut



Le cœur industriel et commercial de Nouméa a besoin d'un retour de vitalité économique.

Photo : Thierry Perron

vraiment que les choses repartent avant le deuxième référendum. »

■ Stabiliser la fiscalité

« Nous avons travaillé sur un plan de relance dès 2016. Mais ce plan a été très critiqué au départ par le gouvernement de l'époque », rappelle Jennifer Seago, présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). « En 2018, les procédures de mise en sauvegarde ont fortement augmenté et c'est évidemment un signe inquiétant. »

Aux yeux de la présidente de la CCI, les banques ont un rôle vital à jouer pour aider l'économie à traverser la

crise. « Mais elles aussi sont inquiètes et n'acceptent pas toujours de patienter vis-à-vis d'entreprises qui ne peuvent plus tenir leurs délais de paiement. » La présidente de la CCI estime que l'encadrement des marges qui a accompagné la mise en place de la TGC a mis beaucoup d'entreprises en difficulté. « C'est une situation dont nous allons sortir fin septembre, mais il y aura une tentation inflationniste, ce sera ça, ou le risque de voir augmenter le chômage. »

« Il y a plusieurs années que nous lançons des signaux d'alarme, affirme David Guyenne, vice-président de la CCI. Mais pendant des années,

nous avons eu le sentiment de ne pas être écoutés. En gros, le monde de l'entreprise n'était pas correctement considéré, nous n'étions pas ou peu consultés, et on nous opposait systématiquement les consommateurs. Nous sommes pourtant dans un pays d'esprit pionnier. A présent nous avons l'espoir d'être mieux considéré. »

« Mais au cours des derniers mois, nos trésoreries ont été saignées, les paiements ne se font pas, ou tard, et toute la machine se grippe. Pour relancer nos trésoreries, il n'y a que deux moyens : la commande publique et le soutien des banques. »